

—Monsieur l'Orateur, je prends la parole aujourd'hui pour appuyer la motion dont est saisie la Chambre, car il s'agit d'une demande très directe et fort simple et qui revêt une grande importance pour notre régime pénitentiaire actuel. La motion demande tout simplement que le comité permanent de la justice et des questions juridiques de la Chambre des communes établisse un sous-comité spécial comprenant des représentants de tous les partis pour s'assurer que les recommandations du sous-comité spécial des pénitenciers institué en mai 1976 ont été appliquées ou sont en voie de l'être.

J'ai proposé une motion semblable le 5 novembre de l'an dernier. En fait, elle était identique. A l'époque, je suis heureux de le signaler, le représentant du parti libéral qui est intervenu sur la motion était le critique de la justice du parti libéral, alors dans l'opposition, soit l'actuel secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. MacGuigan), qui était en outre le président très compétent du sous-comité spécial des pénitenciers.

Le député de Windsor-Walkerville de l'époque intervint à l'appui de la motion que j'avais proposée ce jour-là dans exactement les mêmes termes qu'aujourd'hui. Il déclara alors qu'à son avis la motion était de première importance et qu'elle méritait l'appui de la Chambre. Maintenant que le parti libéral siège de l'autre côté de la Chambre, qu'il constitue le gouvernement et non plus l'opposition, je suis sûr que ses membres estimeront encore opportun d'approuver ma motion tout comme ils l'ont fait le 5 novembre de l'an dernier. La motion d'aujourd'hui, dont le libellé est exactement le même, propose que le comité permanent de la justice et des questions juridiques crée un sous-comité. Les conditions n'ont en rien changé pour justifier que le gouvernement revienne sur sa position antérieure sur cette question importante.

M. Knowles: N'y comptez pas.

M. Robison (Burnaby): Et puisque les députés du parti libéral ont appuyé cette motion le 5 novembre 1979, je suis persuadé qu'ils l'appuieront aujourd'hui car je sais qu'ils partagent l'avis du secrétaire d'État aux Affaires extérieures selon que ces recommandations doivent être appliquées non pas partiellement en rejetant l'une et en acceptant l'autre, mais appliquées dans leur totalité. Les conditions ne se sont en rien améliorées depuis le 5 novembre de l'année dernière, soit il y a un peu plus d'un an. Il suffit en effet d'examiner attentivement l'état de choses actuel pour constater que les conditions dans le système pénitentiaire canadien se sont dégradées sensiblement en un an. Il suffit de considérer la série d'incidents qui sont survenus dans les diverses régions du pays. Dans la région du Pacifique, par exemple, je rappellerai l'incident survenu à la prison de Kent. Je rappellerai la prise d'otages à la prison de Laval et l'incident survenu au pénitencier de Dorchester au cours duquel un gardien de prison, M. Bill Morrison, fut tragiquement tué. Depuis le début de l'année, on a compté plus de 13 suicides dans les prisons du Québec seulement. La situation est déplorable, et elle a empiré depuis le 5 novembre 1979.

Dans ces conditions, le gouvernement ne doit pas changer d'avis ni revenir sur celui que le député, qui est maintenant ministre dans le cabinet libéral, a exprimé à cette époque-là. Il importe encore plus maintenant que la Chambre demande au comité permanent de la justice et des questions juridiques d'établir un sous-comité spécial chargé de revoir les recom-

mandations du sous-comité sur la réforme du régime carcéral au Canada.

Il conviendrait pendant quelques instants de rappeler ce qui a amené la Chambre à établir ce sous-comité spécial. En septembre 1976, il fut décidé que la situation dans les institutions pénitentiaires fédérales s'était détériorée au point qu'il était impérieux de faire une étude exhaustive du système carcéral au Canada. Il y avait déjà eu des incidents très graves aux pénitenciers de Kingston et de Laval, sans parler, bien sûr, de la tragédie survenue au pénitencier de la Colombie-Britannique. Ce comité, composé de députés de tous les partis, a étudié le système carcéral dans toutes les provinces, s'est rendu à l'étranger pour y étudier le régime pénitentiaire, a entendu des témoins d'un bout à l'autre du Canada et a finalement déposé un rapport.

Les députés constateront que les membres du sous-comité qui représentaient les trois partis ont souscrit à l'unanimité aux conclusions du rapport. La première recommandation du sous-comité se rattache directement à la proposition que nous faisons ce soir puisque nous préconisons de réexaminer la question. Le rapport du sous-comité disait qu'il existait une crise au sein du système pénitentiaire de notre pays et qu'on pouvait seulement y remédier en effectuant immédiatement des réformes de grande envergure. Voici ce qu'indique en conclusion la recommandation n° 1: «Il est absolument nécessaire que le Solliciteur général considère ce rapport comme une question de la plus haute importance et qu'il y donne suite sans délai». Au moment où les audiences et les travaux du comité eurent lieu—rappelons que le comité a fait effectuer un travail très minutieux et très approfondi—le climat dans les pénitenciers de notre pays s'est sensiblement amélioré. En effet, le personnel des pénitenciers, les détenus, ceux qui exerçaient des fonctions judiciaires et tous ceux que cette question intéresse à des titres divers savaient ou du moins espéraient qu'on allait assister à des changements profonds. Comme le système pénitentiaire était en pleine crise, tous ces gens-là espéraient qu'en créant un sous-comité spécial le gouvernement étudierait ses recommandations avec tout le sérieux voulu.

Hélas! il ne devait pas en être ainsi. En effet, tout ce que le gouvernement a trouvé à dire à propos du rapport du sous-comité, c'est qu'il adopterait peut-être cette recommandation-ci, peut-être celle-là, voire même qu'il envisagerait peut-être à longue échéance d'adopter celle-ci, et même celle-là. En fait, toutes ces recommandations constituaient un ensemble à la fois important et cohérent, monsieur l'Orateur, et le sous-comité n'avait même pas imaginé que le gouvernement pourrait les envisager séparément et à son gré. Si le gouvernement voulait agir ainsi, il aurait dû au moins adopter certaines recommandations primordiales que le sous-comité tenait à faire adopter. Le gouvernement actuel et aussi, je regrette de devoir le dire, le gouvernement conservateur qui l'a précédé pendant une courte période, n'ont tenu aucun compte de certaines des recommandations majeures. Ni l'un ni l'autre n'en ont tenu compte. Il y a bien eu le rapport sur la mise en application des recommandations du comité, dont le comité permanent de la justice et des questions juridiques a été saisi. Le parti conservateur s'était beaucoup plaint du genre de rapports qui avaient été présentés antérieurement; en tant que